



Compte-rendu des délibérations du collège

17 mars 2014

Le 17 mars 2014, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- ❖ Décision n°2014-016 (non publiée) ;
- ❖ Décision n°2014-017 portant approbation du protocole de migration des joueurs d'un opérateur agréé ;
- ❖ Décision n°2014-018 portant modification du règlement de certification ;
- ❖ Décision n°2014-019 portant retrait de la liste des organismes certificateurs de Monsieur Hubert BITAN, sous-traitant technique de la société Jacob Avocats ;
- ❖ Décision n°2014-020 portant retrait de la liste des organismes certificateurs de la société anonyme Mazars ;
- ❖ Décision n°2014-021 portant modification de la liste des catégories de compétitions et types de résultats de ces compétitions pouvant servir de supports de paris.